



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoint ;

Mme Sylvie MAURY, Mme Monique LEROY, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

POUVOIR : (1) M. Clément CHAPPERT à Mme Marie-Claude MOTHE.

ABSENT(S) : (6) M. Philippe MARCON, M. David MOUTON, M. Franck TEYSSIER, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain GHISALBERTI

DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2023

Après l'appel nominatif des membres du conseil et des pouvoirs, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du Procès-Verbal du 16/01/2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 a été envoyé par courriel aux membres du conseil municipal.

L'assemblée délibérante approuve le Procès-Verbal à l'unanimité.

2- Adoption du Compte de Gestion 2022 de la Commune

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion constitue donc la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Après s'être assuré que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

3- Adoption du Compte Administratif 2022 de la Commune

Mme Julie BENEZECH rejoint la séance à 19 h 10.

En ce qui concerne le vote du compte administratif de l'année 2022, Madame le Maire présente les données du budget principal :

La section de fonctionnement affiche un excédent égal à 389 074,64 € portant le résultat de l'année 2022 à 389 074,64 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 254 395,76 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 865 321,12 €.

La section d'investissement affiche quant à elle un excédent égal à 554 609,60 € avec un résultat déficitaire reporté (N-1) de -814 879,63 €, soit un déficit total de -260 270,03 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 016 461,32 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 461 851,72 €.

Des Restes à Réaliser « RAR » sont à prendre en compte uniquement en dépenses pour un montant de 96 904,16 € soit un solde de RAR à 96 904,16 € pris en compte dans le BP 2023.

Mme le Maire souligne que durant ces trois années de mandat le déficit a été bien réduit et par conséquent ce résultat va nous permettre de réaliser les projets.

M14 - Commune	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 254 395,76 €	1 016 461,32 €
Dépenses	1 865 321,12 €	461 851,72 €
Excédent/déficit	389 074,64 €	554 609,60 €
Résultats N-1 reportés	488 917,39 €	-814 879,63 €
Intégration RAR	0 €	96 904,16 €
Résultat 2022	389 074,64 €	-260 270,03 €

Après s'être assuré du respect des règles et de la concordance avec le compte de gestion, Mme le Maire se retire pour le vote et M. Jean-François MADONIA demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Les conseillers municipaux présents votent à l'unanimité.

4- Adoption du Compte de Gestion 2022 Assainissement

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion constitue donc la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Après s'être assuré que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe concernant l'assainissement transmis par le comptable du Trésor Public de Béziers pour l'exercice 2022.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

5- Adoption du Compte Administratif 2022 Assainissement

En ce qui concerne le vote du compte administratif de l'année 2022, Mme le Maire présente les données du budget annexe « Assainissement » :

La section de fonctionnement affiche un excédent égal à 84 764,68 € avec un résultat excédentaire reporté (N-1) de 70 746,47 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 146 131,68 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 61 367,00 €.

Soit un résultat de fonctionnement pour 2022 de 155 511,15 €.

La section d'investissement affiche quant à elle un déficit égal à -22 155,45 € avec un résultat excédentaire reporté (N-1) de 63 585,60 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22 155,45 €.

Soit un résultat d'investissement pour 2022 de 41 430,15€.

M49 - Assainissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	146 131,68 €	0 €
Dépenses	61 367,00 €	22 155,45 €
Excédent/déficit	84 764,68 €	-22 155,45 €
Résultats N-1 reportés	70 746,47 €	63 585,60 €
Intégration RAR	0 €	0 €
Résultat 2022	155 511,15 €	41 430,15 €

Après s'être assuré du respect des règles et de la concordance avec le compte de gestion, Mme le Maire se retire pour le vote et M. Jean-François MADONIA demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2022.

Les conseillers municipaux présents votent à l'unanimité.

6- Vote des taux d'imposition 2023

Mme le Maire confirme la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables en période de crise.

Par ailleurs, elle informe que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amène à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) (article 1636 B sexies du Code Général des Impôts – CGI) avec la possibilité de voter un taux de THRS

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, de délibérer pour l'année 2023 et ainsi de maintenir les taux des contributions directes locales :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties = somme de la taxe communale 2020 (26,13 %) et de la taxe départementale 2020 (21,45 %), soit la TFPB à 47,58 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, soit la TFPNB à 81,38 % ;
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation, soit la THRS à 14,94 %.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux de taxes des contributions directes locales comme exposé.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

7- Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 de la Commune

Mme le Maire informe que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, la collectivité a le choix de :

- Voter le compte administratif avant le budget primitif : les résultats seront intégrés au budget primitif ;
- Voter le compte administratif après le budget primitif : la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

En 2022, la section de fonctionnement du budget principal affiche un excédent de 389 074,64 €.

Mme le Maire propose de l'affecter en couverture du besoin de financement de la section investissement.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 389 074,64 € au compte R 1068.

Mme le Maire fait part des restes à réaliser sur 2022 devant être pris en compte sur 2023. Les RAR sont les dépenses ou les recettes engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

- Dépenses justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés soit pour 2022 un montant de 96 904,16 €.

Mme le Maire demande d'approuver l'affectation du résultat.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

8- Approbation du Budget Primitif principal 2023 de la Commune

Mme le Maire rappelle les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité.

Le Budget primitif principal 2023 proposé prévoit :

- Des recettes de fonctionnement égales à 2 163 498,99 € ;
- Des dépenses de fonctionnement égales à 2 163 498,99 € ;
- Des recettes d'investissement égales à 1 250 270,13 € ;
- Des dépenses d'investissement égales à 1 250 270,13 € ;

M14 - Commune	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 163 498,99 €	2 163 498,99 €
Investissement	1 250 270,13 €	1 250 270,13 €
Prévisionnel 2023	3 413 769,12 €	3 413 769,12 €

Dépenses de fonctionnement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	570 467,67		647 739,35		647 739,35
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 058 100,00		1 082 549,00		1 082 549,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	195 376,00		224 562,36		224 562,36
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 823 943,67		1 954 850,71		1 954 850,71
66	Charges financières	21 830,00		16 500,00		16 500,00
68	Dotations aux provisions (4)	3 190,00		3 190,00		3 190,00
67	Charges exceptionnelles	17 000,00		9 000,00		9 000,00
022	Dépenses imprévues			5 000,00		5 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 885 963,67		1 988 540,71		1 988 540,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	106 190,06		43 903,46		43 903,46
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	63 010,27		131 054,82		131 054,82
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	169 200,33		174 958,28		174 958,28
	TOTAL	2 035 164,00		2 163 498,99		2 163 498,99
						+
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						2 163 498,99

Comptes
65-6574
=
185 012,36 €

Après lecture de la section des dépenses de fonctionnement, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver. Les membres votent à l'unanimité.

Subventions

- M. Jean-François MADONIA détaille le montant des subventions allouées aux associations. Mme le Maire demande aux conseillers appartenant à une association de ne pas prendre part au vote en raison de leur implication, par conséquent deux conseillers M. Alain GHISALBERTI et Mme Corinne TRINQUIER ne prennent pas part au vote.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à voter la section « subventions associations ». Les subventions sont approuvées à l'unanimité moins les deux personnes impliquées.

CCAS

- Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de son assemblée du 21/12/2020 a créé un nouveau CCAS par sa délibération N°2020-029. En 2022, la section de fonctionnement du budget CCAS affiche un déficit de 5 067,82 € portant le résultat de l'année 2022 à -5 067,82 €, suite à une non-émission du titre de 10 000 euros du Budget Principal. Madame le Maire, afin de régulariser sans répercussion cette erreur matérielle, propose au conseil de voter une ligne budgétaire 657362 d'un montant 15 067,82 € pour 2023.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité.

Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00		20 000,00		20 000,00
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	117 700,00		119 700,00		119 700,00
73	Impôts et taxes	1 227 588,00		1 312 839,00		1 312 839,00
74	Dotations, subventions de participations	802 990,00		860 715,39		860 715,39
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00		35 810,00		35 810,00
	Total des recettes de gestion courante	2 028 278,00		2 148 864,39		2 148 864,39
76	Produits financiers	20,00		100,00		100,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00		12 800,00		12 800,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 034 298,00		2 161 764,39		2 161 764,39
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	868,00		1 734,60		1 734,60
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	868,00		1 734,60		1 734,60
	TOTAL	2 035 164,00		2 163 498,99		2 163 498,99
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 163 498,99

Mme le Maire explique la section des recettes de fonctionnement et ensuite demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 322,00	18 137,40	164 298,34		182 435,74
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	240 858,35	78 788,78	272 500,00		351 288,78
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	254 000,00		246 000,00		246 000,00
	Total des dépenses d'équipement	822 978,35	96 904,18	882 798,34		779 702,50
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
18	Emprunts et dettes assimilées	227 293,00		208 563,00		208 563,00
18	Compte de liaison - Affectation (8)					
26	Participation à créances rattachées à des partic.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	Total des dépenses financières	227 293,00		208 563,00		208 563,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	850 271,35	96 904,18	891 361,34		988 265,50
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	868,00		1 734,60		1 734,60
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	868,00		1 734,60		1 734,60
	TOTAL	851 139,35	96 904,18	893 095,94		990 000,10
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						260 270,03
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 250 270,13

Mme le Maire explique la section des dépenses d'investissement, et ensuite demande à l'assemblée délibérante d'approuver.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	268 715,20		242 036,64		242 036,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	275 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	543 715,20		242 036,64		242 036,64
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	41 561,00		70 200,57		70 200,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	488 917,65		389 074,64		389 074,64
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	422 625,00		374 000,00		374 000,00
	Total des recettes financières	953 103,65		833 275,21		833 275,21
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 496 818,85		1 075 311,85		1 075 311,85
021	Litement de la section de fonctionnement (6)	106 190,06		43 903,46		43 903,46
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (6)	63 010,07		131 054,82		131 054,82
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	169 200,13		174 958,28		174 958,28
	TOTAL	1 666 018,98		1 250 270,13		1 250 270,13
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 250 270,13

Mme le Maire explique la section des recettes d'investissement et ensuite demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

9- Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 Assainissement

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a le choix de :

- voter le compte administratif avant le budget primitif : les résultats seront intégrés au budget primitif, ou ;
- voter le compte administratif après le budget primitif : la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

En 2022, la section de fonctionnement du budget annexe affiche un excédent de 155 511,15 €.

Mme le Maire propose de l'affecter en couverture du besoin de financement de la section fonctionnement pour 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 155 511,15 € au compte R 002. Le solde d'exécution de la section d'investissement de 41 430,15 € est reporté pour 2023 au R 001.

Il n'y a pas de restes à réaliser devant être pris en compte.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

10- Approbation du Budget Primitif annexe 2023 Assainissement

Mme le Maire rappelle les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité.

Le budget primitif Annexe 2023 proposé prévoit :

- Des recettes de fonctionnement égales à 230 011,15 € ;

- Des dépenses de fonctionnement égales à 230 011,15 € ;
- Des recettes d'investissement égales à 1 278 637,56 € ;
- Des dépenses d'investissement égales à 1 278 637,56 €.

M49- Assainissement	Recettes	Dépenses
Exploitation	230 011,15 €	230 011,15 €
Investissement	1 278 637,56 €	1 278 637,56 €
Prévissionnel 2023	1 508 648,71 €	1 508 648,71 €

Dépenses d'exploitation

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A 2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 000,00		22 000,00		22 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		40 000,00		40 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00		2 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	64 000,00		64 000,00		64 000,00
66	Charges financières	8 800,00		7 803,74		7 803,74
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	72 800,00		71 803,74		71 803,74
023	Virement à la section d'investissement	53 949,84		109 079,77		109 079,77
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	61 078,03		49 127,64		49 127,64
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	115 027,87		158 207,41		158 207,41
	TOTAL	187 827,87		230 011,15		230 011,15
					+	
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
					=	
					TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	230 011,15

Après lecture de la section des dépenses d'exploitation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver. Les membres votent à l'unanimité.

Recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENDATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	79 756,40		70 000,00		70 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	10 000,00		4 500,00		4 500,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	89 756,40		74 500,00		74 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	89 756,40		74 500,00		74 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	27 325,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	27 325,00				
	TOTAL	117 081,40		74 500,00		74 500,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						155 511,15
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						230 011,15

Après lecture de la section des recettes d'exploitation, Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022	Restes à réaliser (2022)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00		80 000,00		80 000,00
21	Immobilisations corporelles	87 556,14		1 184 905,23		1 184 905,23
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	137 556,14		1 264 905,23		1 264 905,23
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	13 732,33		13 732,33		13 732,33
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	13 732,33		13 732,33		13 732,33
45...1	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	151 288,47		1 278 637,56		1 278 637,56
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	27 325,00				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 325,00				
	TOTAL	178 613,47		1 278 637,56		1 278 637,56
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 278 637,56

Après lecture de la section des dépenses d'investissement, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022	Restes à réaliser (2022)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
13	Subventions d'investissement			679 000,00		679 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			400 000,00		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement			1 079 000,00		1 079 000,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45_2	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement			1 079 000,00		1 079 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	53 949,84		109 079,77		109 079,77
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	61 078,03		49 127,64		49 127,64
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	115 027,87		158 207,41		158 207,41
	TOTAL	115 027,87		1 237 207,41		1 237 207,41
						+
						41 430,15
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						1 278 637,56

Après lecture de la section des recettes d'investissement, Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

11- Création d'un service civique

Mme le Maire indique à l'assemblée que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

Mme le Maire précise qu'il serait opportun de créer un service civique sur le thème de la « Culture et Loisirs » avec un intitulé du poste « Accompagnement à la médiation culturelle et patrimoniale sur la ville de Saint-Chinian ». Les objectifs de ce service civique seraient de développer le sens du service public en s'engageant auprès de la collectivité territoriale ;

Sa mission serait d'apporter son concours à la Médiathèque Jules Verne afin de mener à bien les projets culturels, patrimoniaux et festifs de la commune.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2023.

Les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité.

12- Compte-rendu des délégations du Maire 4^{ème} trimestre 2022 et 1^{er} trimestre 2023

Mme le Maire expose à l'assemblée que conformément à la délibération n°2021-042 du 29 septembre 2021, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, elle rend compte à l'assemblée des décisions prises pour la période de fin d'année 2022 et le 1^{er} trimestre 2023.

MARCHES PUBLICS

AUTRES MARCHES (Moins de 15.000 € HT)		
NEANT		
MARCHES PUBLICS (De 15.001 à 50.000 € HT)		
NEANT		
MARCHES PUBLICS (+ 50.000 € HT)		
10/10/2022	DCM n°2022-011	Réalisation d'une étude stratégique et pré-opérationnelle pour le territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de demain / Bourgs-centres". Offre retenue : cabinet ALTEREO pour un montant total de 57 956,40 € TTC.

DÉCISIONS DU MAIRE

Date	N° Décision du Maire	Objet
10/10/2022	DCM n°2022-010	Demande de Subvention au titre du soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.
20/10/2022	DCM n°2022-012	Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes FAIC 2022 - Projet de rénovation de réseau sur l'espace communal et départemental.
24/03/2023	DCM n°2023-001	Convention d'occupation précaire de locaux communaux avec le Docteur CULY en attente de passage d'une convention d'aide publique pour le maintien ou l'installation de professionnels de santé sur la commune de Saint-Chinian.

DOMAINE FUNÉRAIRE : Achat de concessions

Date d'achat	N° plan	N° registre cimetière	Prénom Nom du titulaire de la concession	Type de concession	Montant payé
16/12/2022	671	751	Sandrine CANCEL	Concession perpétuelle	1 080 €

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

13- Vœu du Conseil Municipal affirmant la volonté de création d'un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Saint-Chinian

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal peut émettre des vœux, sorte de délibérations symboliques sans portée décisive, sur tous les objets d'intérêt local, y compris de nature politique.

Mme le Maire explique qu'un projet de construction d'une gendarmerie, avec des logements pour ses gendarmes, revêt un caractère d'utilité publique, d'intérêt général en ce qu'il présente une nécessité pour le fonctionnement du service public afin de maintenir la gendarmerie nationale.

Mme le Maire demande au conseil d'émettre un vœu sur un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et de l'autoriser à adresser au Général Sylvain Laniel, Commandant de la gendarmerie départementale de l'Hérault, une lettre d'intention pour l'informer de notre volonté de diligenter un

projet de construction d'une gendarmerie sur la commune de Saint-Chinian et de confirmer la nécessité du maintien de cette institution sur notre territoire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

14- Désignation d'un référent déontologue

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la loi 3DS prévoit désormais que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local et que chaque collectivité locale (commune, EPCI et syndicat mixte) doit désigner un référent déontologue pour les élus à compter du 1^{er} juin 2023.

Cette nouvelle obligation légale doit être l'occasion de proposer à chaque élu qui en ressent le besoin un accompagnement, dans un cadre confidentiel, pour répondre aux questionnements sur l'exercice de ses fonctions électives.

Mme le Maire propose à l'assemblée pour permettre aux élus de consulter le référent déontologue du Collège des Référents déontologues mis en place par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux, d'adhérer au service commun, dans les conditions exposées plus haut.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

Informations diverses

Extinction nocturne : Mme le Maire informe l'assemblée que la Communauté des Communes Sud-Hérault a envoyé un mail ce jour pour préciser que le prestataire doit intervenir pendant 2 jours sur la commune pour le réglage des horloges.

OLD : règles du débroussaillage

Conseil Communautaire du 29 mars 2023

La Communauté des Communes Sud-Hérault a voté la mise en place avec la CAF d'une convention pour le permis de louer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36.

Saint-Chinian, le 17 avril 2023

Secrétaire de séance

M Alain GHISALBERTI

Mme le Maire
Catherine COMBES